

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

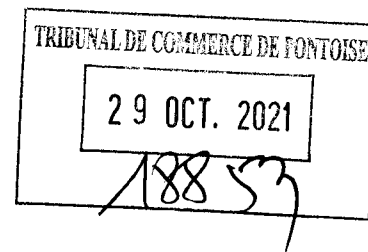
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 02180
Numéro SIREN : 414 435 719
Nom ou dénomination : FLEURY ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2021 sous le numéro de dépôt 18853



Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2021

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Bernard HOMMEL de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société à compter de ce jour avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale et pour une durée indéterminée :

Monsieur Sylvain SZNEK
Né le 15 avril 1963 à Paris
Demeurant 7, rue de l'Amiral Courbet – 94160 Saint-Mandé
De nationalité française

Lequel a déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui en empêcher ou en limiter l'exercice.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions fixées par l'article 17 des statuts.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Sylvain SZNEK ne percevra pas de rémunération pour l'exécution de son mandat sauf décision contraire ultérieure. Il aura, toutefois, droit au remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pierre Lelong'.